

L'impossibilité d'établir une citerne à Saint-Trivier ayant été reconnue, les recteurs de la Charité, à la requête des habitants, envoyèrent à Saint-Trivier Jean Bernachon, maître fontainier, pour faire chercher des sources du côté du domaine de la Brosse ; celui-ci ayant marqué un lieu pour faire un puits d'épreuve, on y trouva quantité d'eau et le consul de Saint-Trivier donna, le 5 mai 1675, au sieur Bernachon, le prix-fait de la nouvelle fontaine, dont l'eau était très-bonne et très-abondante, pour l'amener à Saint-Trivier.

Le 22 septembre 1677, les recteurs et administrateurs des pauvres de l'Aumône générale de Lyon firent aveu et dénombrement de la terre, baronnie et châellenie de Saint-Trivier, avec toutes ses appartenances, membres et dépendances.

Le cimetière de la paroisse de Saint-Trivier, situé auprès de l'église, du côté de midi, au-dessous du jardin des R. P. Minimes étant exposé au passage de toutes sortes de personnes, même de bestiaux et animaux et les archiprêtres faisant leur visite ayant fait entendre plusieurs fois que s'il demeurait en cet état, ils le feraient interdire, on décida, en 1683, qu'on le changerait de place. A cet effet, les recteurs de la Charité, seigneurs-barons de Saint-Trivier accordèrent aux habitants de Saint-Trivier une place dans l'enclos du château, au devant de la porte principale de l'église, pour y transporter leur cimetière, que lesdits habitants s'engagèrent de clore ; et, ils reçurent, en échange, l'ancien cimetière. Messire Jacques de la Roëre était alors curé de Saint-Trivier, Philibert Goiffon et Philippe Piramont, consuls de la ville et mandement de Saint-Trivier.

Le 17 mai 1695, messire Jean Petit, lieutenant et châtelain de la baronnie de Saint-Trivier reconnaît que ce n'est que précairement et pour lui faire plaisir que les recteurs de l'Aumône générale de Lyon lui ont accordé la faculté de lever le terrain le long des murailles de la ville derrière